



EUCLID CHEMICAL

Version: 2.0  
Date de la Révision: 06/15/2016

---

C'est un kit qui contient les composantes suivantes:  
DURALTEX UV LT GRY PART A 2:1, DURALTEX UV LT GRAY 2:1 PART A  
DURALTEX UV 2:1 PART B



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

**Identificateur du produit:** DURALTEX UV LT GRY PART A 2:1, DURALTEX UV LT GRAY 2:1 PART A  
**Code de produit:** TD4307203501

### Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

**Utilisation recommandée:** Produit d'étanchéité

**Restrictions conseillées pour l'utilisation:** Donnée inconnue.

### Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.  
2835 Grand-Allee  
Saint Hubert QC J4T 2R4  
CA

### Personne à contacter:

Département d'EH&S

### Téléphone:

(450)465-2233

### Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

## 2. Identification du/des danger(s)

### Classification du Danger

#### Risques pour la Santé

Allergène cutané	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2

#### Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	3.66 %
Toxicité aiguë, cutanée	9.11 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	100 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	99.21 %

#### Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	100 %
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	100 %

### Éléments d'Étiquetage

**Symbole de Danger:**



<b>Mot Indicateur:</b>	Attention
<b>Mention de Danger:</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Conseil de Prudence</b>	
<b>Prévention:</b>	Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
<b>Intervention:</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
<b>Entreposage:</b>	Garder sous clef.
<b>Élimination:</b>	Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
<b>Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:</b>	Aucune.

### 3. Composition/Information sur les composants

#### Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Cyclohexanol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with (chloromethyl)oxirane	30583-72-3	60 - 100%
Titanium dioxide	13463-67-7	3 - 7%
o-Cresyl glycidyl ether	2210-79-9	0.1 - 1%
Aluminum hydroxide	21645-51-2	0.1 - 1%
Amorphous silica	7631-86-9	0.1 - 1%
Carbon Black	1333-86-4	0.1 - 1%



\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### 4. Premiers soins

<b>Ingestion:</b>	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. Rincer la bouche.
<b>Inhalation:</b>	Sortir au grand air.
<b>Contact Cutané:</b>	En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

**Symptômes:** Peur causer de l'irritation de la peau et des yeux.

#### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées:</b>	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

<b>Procédures de lutte contre l'incendie:</b>	Données non disponibles.
<b>Équipement de protection spécial pour les pompiers:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel



<b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.
<b>Procédures de notification:</b>	En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.
<b>Mesures de Précautions Environnementales:</b>	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

## 7. Manipulation et entreposage

<b>Précautions pour une manipulation sécuritaire:</b>	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielles.
<b>Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:</b>	Garder sous clef.

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

### Paramètres de Contrôle

#### Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Titanium dioxide	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
Titanium dioxide - poussière totales	PEL	15 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Aluminum hydroxide - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
Amorphous silica	TWA	20 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)
	TWA	0.8 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)
Carbon Black - Fraction inhalable.	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)



Carbon Black	PEL	3.5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
--------------	-----	-----------	--

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide	TWAEV	10 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Carbon Black - Inhalable	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Carbon Black	TWAEV	3.5 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Carbon Black	TWA	3.5 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)

#### Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

#### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

##### Informations générales:

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Ventilation supplémentaire par aspiration localisée, système fermé, ou protection oculaire et respiratoire peuvent être nécessaires dans des circonstances particulières; tels que des espaces mal aérés, échauffement, évaporation des liquides provenant de surfaces importantes, vaporisation de brouillards, production mécanique de poussière, séchage de solides, etc.



<b>Protection du visage/des yeux:</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la Peau</b> <b>Protection des Mains:</b>	Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.
<b>Autre:</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
<b>Protection Respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Gris
<b>Odeur:</b>	Suave
<b>Seuil de perception de l'odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>pH:</b>	Données non disponibles.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	Données non disponibles.
<b>Point d'éclair:</b>	199 °C 390 °F
<b>Taux d'évaporation:</b>	Plus lent que l'éther
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - inférieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Pression de vapeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Densité de vapeur:</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
<b>Densité relative:</b>	1.1
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble dans l'eau



<b>Solubilité (autre):</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau):</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température de décomposition:</b>	Données non disponibles.
<b>Viscosité:</b>	Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Données non disponibles.
<b>Stabilité Chimique:</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Données non disponibles.
<b>Conditions à Éviter:</b>	Éviter toute chaleur ou contamination.
<b>Matières Incompatibles:</b>	Données non disponibles.
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion:</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion.
<b>Inhalation:</b>	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact Cutané:</b>	Peut être nocif par contact cutané. Provoque une légère irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

<b>Orale</b>	
<b>Produit:</b>	ATEmix: 2,219.78 mg/kg
<b>Cutané</b>	
<b>Produit:</b>	ATEmix: 2,219.78 mg/kg
<b>Inhalation</b>	
<b>Produit:</b>	Données non disponibles.
<b>Toxicité à Dose Répétée</b>	
<b>Produit:</b>	Données non disponibles.

**Corrosion et/ou Irritation de la Peau****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Cyclohexanol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with (chloromethyl)oxirane in vivo (Lapin): Résultat expérimental, étude clé

Titanium dioxide in vivo (Lapin): Résultat expérimental, étude justificative

o-Cresyl glycidyl ether in vivo (Lapin): Résultat expérimental, étude clé

Aluminum hydroxide in vivo (Lapin): Résultat expérimental, étude clé

Amorphous silica in vivo (Lapin): Résultat expérimental, étude clé

Carbon Black in vivo (Lapin): Résultat expérimental, étude clé

**Lésion/Irritation Grave Des Yeux****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Titanium dioxide in vivo (Lapin, 24 hrs): Non irritant

Aluminum hydroxide in vivo (Lapin, 24 hrs): Non irritant

Amorphous silica in vivo (Lapin, 24 hrs): Non irritant

Carbon Black in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée****Produit:** Données non disponibles.**Cancérogénicité****Produit:** Susceptible de provoquer le cancer.

**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Titanium dioxide      Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

Carbon Black          Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérogène identifié

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):**

Aucun composant cancérogène identifié

**Mutagénécité de la Cellule Germinale****In vitro****Produit:** Données non disponibles.**In vivo****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la Reproduction****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Risque d'Aspiration****Produit:** Données non disponibles.**Autres Effets:** Données non disponibles.**12. Informations écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**

**Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Titanium dioxide LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 28 d): 7.31 mg/l Références croisées d'une substance de support (analogue structurel ou substance de substitution), étude justificative

Aluminum hydroxide CE 10 (Pimephales promelas, 7 d): 0.627 mg/l Résultat expérimental, étude fondée sur le poids de la preuve  
NOAEL (Pimephales promelas, 7 d): 0.752 mg/l Résultat expérimental, étude fondée sur le poids de la preuve  
LOAEL (Pimephales promelas, 7 d): <= 14.43 mg/l Résultat expérimental, étude fondée sur le poids de la preuve  
CE50 (Pimephales promelas, 7 d): 1.453 mg/l Résultat expérimental, étude fondée sur le poids de la preuve  
CE 10 (Pimephales promelas, 7 d): 0.389 mg/l Résultat expérimental, étude fondée sur le poids de la preuve

Carbon Black NOAEL (Salmo sp., 30 d): 17 mg/l QSAR QSAR, étude clé

**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Données non disponibles.**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Données non disponibles.**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)****Produit:** Données non disponibles.**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.**Autres Effets Nocifs:** Données non disponibles.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

**Instructions pour l'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

**14. Informations relatives au transport****TDG:**

Non réglementé

**CFR / DOT:**

Non réglementé

**IMDG:**

Non réglementé

**15. Données réglementaires****Réglementations Fédérales des Etats-Unis****TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de danger**

Risques immédiats (aigus) pour la santé

Risque différé (chronique) pour la santé

**SARA 302 Substance Très Dangereuse**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité seuil de planification</u>
Cyclohexanol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with (chloromethyl)oxirane	500 lbs
Titanium dioxide	500 lbs
o-Cresyl glycidyl ether	500 lbs
Aluminum hydroxide	500 lbs
Amorphous silica	500 lbs
Carbon Black	500 lbs

**SARA 313 (Déclaration au TRI)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels):**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Réglementation des États****États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)****Identité Chimique**

Titanium dioxide

Carbon Black

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances****Identité Chimique**

Titanium dioxide

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses****Identité Chimique**

Titanium dioxide

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Aucun ingrédient réglementé par la Loi sur le droit de connaître (Right to know Law) du RI n'est présent.

**Autres Règlements:**

Lorsque le produit est mélangé avec l'autre partie de façon appropriée, son contenu en COV, moins l'eau et le solvant exonéré, est de:

118 g/l

**Inventaires:**

L'Australie AICS:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

**16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision**

Date de la Révision: 06/15/2016

Version n°: 2.0



EUCLID CHEMICAL

Version: 2.0

Date de la Révision: 06/15/2016

---

**Autres Informations:** Données non disponibles.

**Avis de non-responsabilité:** TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

**Identificateur du produit:** DURALTEX UV 2:1 PART B  
**Code de produit:** TD4307203501

### Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

**Utilisation recommandée:** Curatif  
**Restrictions conseillées pour l'utilisation:** Donnée inconnue.

### Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.  
2835 Grand-Allee  
Saint Hubert QC J4T 2R4  
CA

**Personne à contacter:** Département d'EH&S  
**Téléphone:** (450)465-2233  
**Numéro de téléphone d'appel d'urgence:** 1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

## 2. Identification du/des danger(s)

### Classification du Danger

#### Risques pour la Santé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Lésion/Irritation Grave Des Yeux	Catégorie 1
Allergène cutané	Catégorie 1
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2

Toxicité aiguë, orale	4.82 %
Toxicité aiguë, cutanée	22.71 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	99.95 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	84.1 %

#### Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 2
Dangers aigus pour le milieu aquatique	64.25 %
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	100 %

### Éléments d'Étiquetage

**Symbole de Danger:****Mot Indicateur:** Danger**Mention de Danger:** Provoque une irritation cutanée.  
Provoque des lésions oculaires graves.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Toxique pour les organismes aquatiques**Conseil de Prudence****Prévention:** Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le rejet dans l'environnement.**Intervention:** En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.**Entreposage:** Garder sous clef.**Élimination:** Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.**Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:** Aucune.**3. Composition/Information sur les composants****Mélanges**

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Poly(oxypropylene) diamine	9046-10-0	15 - 40%



4-Nonylphenol	84852-15-3	15 - 40%
Benzyl alcohol	100-51-6	15 - 40%
N Amino ethyl piperazine	140-31-8	1 - 5%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### 4. Premiers soins

- Ingestion:** Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. Rincer la bouche.
- Inhalation:** Sortir au grand air.
- Contact Cutané:** Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.
- Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

- Symptômes:** Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlure et larmoiement.

#### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

- Traitement:** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Risques d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

- Moyen d'extinction approprié:** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
- Méthodes d'extinction inappropriées:** En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
- Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

- Procédures de lutte contre l'incendie:** Données non disponibles.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

**Procédures de notification:**

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

**Mesures de Précautions Environnementales:**

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement.

**7. Manipulation et entreposage****Précautions pour une manipulation sécuritaire:**

Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielles. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:**

Garder sous clef.

**8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle****Paramètres de Contrôle****Limites d'Exposition Professionnelle**

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

**Contrôles Techniques Appropriés**

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielles. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**

<b>Informations générales:</b>	L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.
<b>Protection du visage/des yeux:</b>	Porter au besoin un respirateur intégral. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.
<b>Protection de la Peau</b> <b>Protection des Mains:</b>	Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.
<b>Autre:</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
<b>Protection Respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Ambre
<b>Odeur:</b>	Légère, piquante
<b>Seuil de perception de l'odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>pH:</b>	Données non disponibles.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	Données non disponibles.
<b>Point d'éclair:</b>	> 93 °C > 200 °F (Setaflash coupelle fermée)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Plus lent que l'éther
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.



<b>Limites d'explosivité - inférieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Pression de vapeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Densité de vapeur:</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
<b>Densité relative:</b>	1.01
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Pratiquement insoluble
<b>Solubilité (autre):</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau):</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température de décomposition:</b>	Données non disponibles.
<b>Viscosité:</b>	Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Données non disponibles.
<b>Stabilité Chimique:</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Données non disponibles.
<b>Conditions à Éviter:</b>	Éviter toute chaleur ou contamination.
<b>Matières Incompatibles:</b>	Éviter tout contact avec des acides.
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion:</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion.
<b>Inhalation:</b>	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact Cutané:</b>	Peut être nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Provoque des lésions oculaires graves.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

<b>Orale</b>	
<b>Produit:</b>	ATEmix: 3,073.96 mg/kg
<b>Cutané</b>	
<b>Produit:</b>	ATEmix: 4,243.76 mg/kg

**Inhalation****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité à Dose Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Corrosion et/ou Irritation de la Peau****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**Poly(oxypropylene)  
diamine (Lapin): Résultat expérimental, étude justificative

4-Nonylphenol in vivo (Lapin): Résultat expérimental, étude fondée sur le poids de la preuve

Benzyl alcohol in vivo (Lapin): Résultat expérimental, étude clé

N Amino ethyl  
piperazine in vivo (Lapin): Résultat expérimental, étude clé**Lésion/Irritation Grave Des Yeux****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**Poly(oxypropylene)  
diamine in vivo (Lapin, 24 hrs): Corrosive

4-Nonylphenol in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Corrosive

Benzyl alcohol in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Effet irritant.

N Amino ethyl  
piperazine in vivo (Lapin, 24 hrs): Très irritant**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée****Produit:** Données non disponibles.**Cancérogénicité****Produit:** Données non disponibles.

**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Aucun composant cancérigène identifié

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérigène identifié

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):**

Aucun composant cancérigène identifié

**Mutagénicité de la Cellule Germinale****In vitro****Produit:** Données non disponibles.**In vivo****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la Reproduction****Produit:** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Risque d'Aspiration****Produit:** Données non disponibles.**Autres Effets:** Données non disponibles.**12. Informations écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

4-Nonylphenol LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 0.13825 mg/l Mortalité

Benzyl alcohol LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 460 mg/l Mortalité

N Amino ethyl piperazine LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 1,950 - 2,460 mg/l Mortalité

**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**



4-Nonylphenol LC 50 (Leptocheirus plumulosus, 144 h): +/- 0.05 mg/l Mortalité  
CE50 (Mulinia lateralis, 24 h): +/- +/- 0.05 mg/l Mortalité  
LC 50 (Palaemonetes vulgaris, 72 h): > 0.05 - 0.1 mg/l Mortalité  
LC 50 (Leptocheirus plumulosus, 72 h): > 0.05 - 0.1 mg/l Mortalité  
LC 50 (Homarus americanus, 48 h): > 0.1 - 0.15 mg/l Mortalité

#### Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

##### Poisson

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

4-Nonylphenol  
LOAEL (Pimephales promelas, 28 d): 0.0775 mg/l Résultat expérimental, étude justificative  
LOAEL (Oryzias latipes, 104 d): 0.0177 mg/l Résultat expérimental, étude justificative  
LOAEL (Lepomis macrochirus, 28 d): 0.126 mg/l Résultat expérimental, étude justificative  
NOAEL (Lepomis macrochirus, 28 d): 0.0595 mg/l Résultat expérimental, étude justificative  
NOAEL (Pimephales promelas, 28 d): 0.038 mg/l Résultat expérimental, étude justificative

##### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

##### Toxicité pour la flore aquatique

**Produit:** Données non disponibles.

#### Persistence et Dégradabilité

##### Biodégradation

**Produit:** Données non disponibles.

##### Rapport DBO/DCO

**Produit:** Données non disponibles.

#### Potentiel de Bio-accumulation

##### Coefficient de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

4-Nonylphenol Pimephales promelas, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 498 (Flow through)

##### Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Benzyl alcohol Log K<sub>ow</sub>: 1.10



**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.

**Autres Effets Nocifs:** Toxique pour les organismes aquatiques.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

**Instructions pour l'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

### 14. Informations relatives au transport

**TDG:**

UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Alkaline Amine), 8, PG II

**CFR / DOT:**

UN1760, Corrosive liquids, n.o.s. (Alkaline Amine), 8, PG II

**IMDG:**

UN1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Alkaline Amine, Nonylphenol), 8, PG II, POLLUANT MARIN

**Further Information:**

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissance.

### 15. Données réglementaires

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Identité Chimique

4-Nonylphenol

Quantité à déclarer

Concentration minimale: 1.0% Avis d'Exportation Unique seulement.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::**

Identité Chimique

Toluene

Quantité à déclarer

1000 lbs.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger**

Risques immédiats (aigus) pour la santé

Risque différé (chronique) pour la santé

**SARA 302 Substance Très Dangereuse**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Toluene	1000 lbs.

**SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité seuil de planification</u>
Poly(oxypropylene) diamine	500 lbs
4-Nonylphenol	500 lbs
Benzyl alcohol	500 lbs
N Amino ethyl piperazine	500 lbs

**SARA 313 (Déclaration au TRI)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels):**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Réglementation des États****États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

<u>Identité Chimique</u>
N Amino ethyl piperazine

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

<u>Identité Chimique</u>
4-Nonylphenol
Benzyl alcohol
N Amino ethyl piperazine

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

<u>Identité Chimique</u>
4-Nonylphenol
Benzyl alcohol
N Amino ethyl piperazine

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Aucun ingrédient réglementé par la Loi sur le droit de connaître (Right to know Law) du RI n'est présent.

**Autres Règlements:**

**Lorsque le produit est mélangé avec l'autre partie de façon appropriée, son contenu en COV, moins l'eau et le solvant exonéré, est de:**

118 g/l

**Inventaires:**

L'Australie AICS:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Liste d'Inventaire de DSL du Canada:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

EINECS, ELINCS ou NLP:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Le Japon (ENCS) Liste:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Inventaire de NDSL du Canada:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Le Philippines PICCS:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Inventaire de TSCA américain:

Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Le Japon Liste d'ISHL:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.



Liste de Pharmacopée de Japon:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

**16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision**

**Date de la Révision:** 06/15/2016

**Version n°:** 2.0

**Autres Informations:** Données non disponibles.

**Avis de non-responsabilité:** TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.